

## Subventions aux équipes de recherche dans le cadre du programme Application et société

### Lignes directrices

*Le RCS octroiera jusqu'à 175 000 \$ pour aider des équipes de recherche de pointe sur les QEJS à entreprendre des recherches innovantes d'impact qui visent à faciliter l'application de la recherche sur les cellules souches au profit de la société.*

#### À propos du Réseau de cellules souches :

Depuis sa mise sur pied en 2001, le Réseau de cellules souches (RCS) a toujours eu pour raison d'être le soutien et le développement de la recherche dans le domaine des cellules souches et de la médecine régénérative. Le RCS a bénéficié depuis le tout début de l'appui du gouvernement du Canada, qui s'est récemment engagé à lui verser 18 M\$ de 2019 à 2022 pour financer la recherche et la formation.

Le RCS est un organisme sans but lucratif pancanadien qui a pour raison d'être le soutien de la recherche sur les cellules souches et la médecine régénérative, la formation de la prochaine génération et l'organisation d'activités de rayonnement à travers le Canada. Le but du RCS est de soutenir la transition de la recherche scientifique vers des applications cliniques, des produits commerciaux et des politiques publiques dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le RCS est soutenu par le gouvernement du Canada et travaille en partenariat avec des représentants de l'industrie, des organismes caritatifs du domaine de la santé, les gouvernements et des organismes non gouvernementaux en vue de renforcer le leadership du Canada dans le secteur. Depuis 2001, le RCS a dirigé plus de 100 M\$ en fonds stratégiques qui ont permis d'appuyer environ 170 groupes de recherche de niveau international et 3 000 stagiaires et de lancer 19 essais cliniques.

#### Subventions aux équipes de recherche dans le cadre du programme Application et société :

Le RCS est heureux d'inviter les chercheurs à présenter des propositions complètes de projets cadrant avec la 2<sup>e</sup> ronde de son programme de soutien à l'application de la recherche au profit de la société (ARPS). La 2<sup>e</sup> ronde du programme soutiendra des équipes de recherche de pointe prêtes à entreprendre des projets de recherche liés aux QEJS (questions éthiques, juridiques ou sociales) qui visent à lever les obstacles à l'application de la recherche innovante sur les cellules souches. Les sujets touchés peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : la modernisation réglementaire, les

défis juridiques et politiques soulevés par les technologies émergentes, la gouvernance éthique, les voies d'accès au marché, le remboursement, l'adoption par les systèmes de santé, les connaissances et l'engagement des patients, la confidentialité, la collecte et l'utilisation des données, l'éducation du public ou la sensibilisation des consommateurs. Les projets retenus comprendront un programme de développement du personnel hautement qualifié (PHQ) destiné à former la prochaine génération de chercheurs de pointe sur les QEJS. Le RCS encourage les responsables des projets de recherche liés aux QEJS à inclure dans leur équipe des chercheurs affiliés à des laboratoires humides.

La valeur des subventions octroyées par ce programme pourrait s'élever à 175 000 \$ pour une période de 18 mois (1<sup>er</sup> août 2020 au 31 janvier 2022). Le processus de demande exige la présentation d'un plan stratégique ainsi que de justificatifs budgétaires qui correspondent au plan. Les demandeurs doivent aussi présenter un budget distinct décrivant en détail comment seront utilisés les fonds demandés du RCS. Les partenariats avec des fondations, des établissements, des organismes caritatifs ou l'industrie sont importants et obligatoires pour la réalisation du projet. Les partenariats ainsi que les sources de financement (en nature ou monétaire) supplémentaires entraîneront un meilleur classement de la demande lors de son évaluation. Chaque proposition de projet fera l'objet d'un examen par des pairs et d'une évaluation du comité de gestion de la recherche du Réseau de cellules souches. Les responsables de chaque projet retenu devront présenter aux instances administratives du RCS un rapport d'état d'avancement, lorsque demandé, et le comité de gestion de la recherche du RCS assurera une surveillance régulière du projet pour vérifier qu'il progresse de façon satisfaisante.

#### **Critères particuliers :**

Le projet doit :

- Être de nature prospective et répondre à des problèmes substantiels d'application clinique qui peuvent empêcher les thérapies fondées sur les cellules souches et les technologies émergentes connexes de passer du laboratoire au chevet des patients;
- Être porté par une équipe d'experts sur les QEJS, qui peuvent comprendre des chercheurs qui n'ont pas été précédemment financés par le RCS;
- Inclure le développement de personnel hautement qualifié (PHQ) sur les QEJC comme pilier fondamental de la proposition;
- Démontrer un fort potentiel d'adoption et d'utilisation des résultats de la recherche par des récepteurs précis;

- Permettre au Canada d'être concurrentiel au sein de l'environnement mondial de la recherche ou renforcer le leadership international canadien en matière de recherche sur les QEJS;
- Renforcer les connaissances et les capacités du Canada relatives à l'application de la recherche sur les cellules souches;
- Comprendre des partenariats avec des entités extérieures au gouvernement fédéral qui fournissent des contributions en nature ou monétaires.

#### Exigences générales :

- Les projets doivent se rapporter aux cellules souches et à la médecine régénérative.
- Les projets doivent faire preuve d'excellence et d'innovation en recherche.
- Les projets doivent s'inscrire dans un cadre translationnel.
- Les recherches associées aux projets doivent prendre en considération les questions de sexe et de genre, s'il y a lieu.
- Les étapes importantes et les éléments livrables des projets doivent être réalistes et raisonnables compte tenu du cadre budgétaire présenté.
- Les projets doivent être de nature collaborative – soutenus par des équipes dynamiques de composition diversifiée et représentatifs de la société canadienne et de *tous* les stades d'une carrière de recherche.
- Toute collaboration internationale qui renforcera l'activité de recherche et l'impact mondial potentiel est également encouragée.
- La demande doit décrire un plan bien conçu de formation des stagiaires qui favorisera l'apport de talent nouveau au sein de l'écosystème de la recherche sur les cellules souches.
- Un plan de mobilisation des connaissances qui décrit comment la recherche sera rendue accessible aux utilisateurs de connaissances hors des cercles universitaires doit être fourni. Veuillez prendre note qu'il faut prévoir que la [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) soit suivie pour s'assurer que les résultats de la recherche sont mis à la disposition du public.
- Un plan de gestion des données doit être décrit, le cas échéant. La [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) doit être utilisée comme guide pour l'élaboration de ce plan.
- Chaque projet doit être distinct de toute autre demande présentée au RCS afin d'éviter tout doublement dans le financement accordé à la recherche par les divers programmes du RCS.

- Les chercheurs désirant obtenir une subvention du RCS doivent être basés dans un établissement admissible aux programmes des trois organismes subventionnaires fédéraux et doivent être eux-mêmes admissibles à obtenir des fonds des trois organismes.

Le dossier complet présenté à l'appui d'une demande liée aux **Subventions aux équipes de recherche dans le cadre du programme Application et société** doit comprendre les documents suivants :

1. Le formulaire de demande (document 1)
2. Les curriculum vitæ des chercheurs (document 2)
3. Des lettres d'appui (document 3)
4. Un budget de projet précisant l'utilisation des fonds du RCS (document 4)
5. Le formulaire de signature des établissements et des chercheurs concernés (document 5)

La date limite de transmission du dossier de demande à l'adresse [info@stemcellnetwork.ca](mailto:info@stemcellnetwork.ca) est le **mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 à 23 h 59, heure du Pacifique.**

Un courriel de confirmation sera envoyé par le RCS dans les 48 heures suivant la réception du dossier de demande. Si **AUCUN** courriel de confirmation **N'EST** reçu du RCS dans les 48 heures suivant la transmission de la demande, **c'est au demandeur principal qu'incombera la responsabilité** de communiquer avec le RCS et de s'assurer que le dossier a été reçu par le RCS.